



Le Gouverneur

**ARRETE PROVINCIAL N° 2020/GOUV/PLBA/027 DU 14/10/2020
PORTANT NOMINATION D'UN MEMBRE A LA DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT
ET MODIFIANT L'ARRETE PROVINCIAL N° 2019/GOUV/PLBA/027
DU 02/07/2019 PORTANT NOMINATION DES ANIMATEURS DES DIRECTIONS
PROVINCIALES DU LUALABA**

LE GOUVERNEUR DE PROVINCE DU LUALABA,

Vu la Constitution, telle que modifiée par la loi No 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006;

Vu la Loi n° 08/012 du 31 juillet 2008, portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des Provinces, telle que modifiée et complétée par la loi n° 13/008 du 22 janvier 2013;

Vu l'Arrêt RPRD du 22 avril 2019 rendu par la Cour d'Appel du Lualaba concernant la proclamation des résultats définitifs de l'élection des Gouverneurs et Vice-Gouverneurs de la Province du Lualaba;

Vu l'Ordonnance n°19/037 du 29 Avril 2019 portant investiture du Gouverneur et du Vice-Gouverneur de la Province du Lualaba ;

Vu l'Arrêté Provincial n° 2019/GOUV/PLBA/022 du 01/07/2019 complétant et modifiant l'Arrêté n° 2016/GOUV/P/LBA/006 du 09 mai 2016 portant création des Directions Provinciales dans la Province du Lualaba ;

Considérant la nécessité de combler la vacance laissée au poste de 2^{ème} Directeur Adjoint à la Direction Provinciale de l'assainissement;

Vu l'urgence ;



ARRETE :

Article 1 : Est nommé 2^{ème} Directeur adjoint à la Direction de l'Assainissement,
Monsieur ILUNGA BANZA MWEPU

Article 2: Le Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent Arrêté
qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kolwezi, le 14...../10.../2020

-Richard MUYEJ MANGEZE-
Gouverneur de Province



Hôtel du Gouvernement (2^{ème} Niveau) – Route Kazembe – Kolwezi

E-Mail : gouvernorat@lualaba.gouv.cd

Web Site : www.lualaba.gouv.cd